

L'ÉLECTRIFICATION : LE GRAND DÉFI DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE



À PROPOS D'ÉQUILIBRE DES ÉNERGIES

Créée en 2010, Équilibre des Énergies, présidée par Dominique Bussereau, ancien ministre, œuvre pour la décarbonation de l'économie française et européenne.

Ses analyses et ses propositions visent à promouvoir l'innovation et l'excellence industrielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et sortir des énergies fossiles.

Avec ses membres, elle apporte son expertise et son expérience pour proposer des solutions concrètes, réalisables et acceptables au vu des réalités économiques et des aspirations de nos concitoyens.

Nous rencontrer :

Équilibre des Énergies
+ 33 (0)1 53 20 13 70
contact@equilibredesenergies.org
10, rue Jean Goujon - 75008 Paris



SYNTHÈSE

La nécessité de promouvoir les usages de l'électricité est maintenant reconnue par la plupart des politiques publiques, françaises et européennes. La France aussi bien que l'Europe se sont fixées comme objectif de porter leur taux d'électrification à plus de 50 % des consommations d'énergie finale.

Le taux d'électrification constaté en France, bien que supérieur à la moyenne européenne, n'était, en 2025, que de 26,5 %. Il croît depuis des années à un rythme insuffisant pour atteindre l'objectif de 52 % retenu pour 2050. C'est donc une véritable révolution électrique qu'il faut engager.

Cette révolution est possible : l'exemple de la Norvège, pourtant fortement dotée en hydrocarbures, montre qu'un pays développé peut atteindre un taux d'électrification supérieur à 50 %, à condition de disposer de ressources en électricité abondantes et compétitives.

Des solutions techniques existent pour électrifier la plupart des usages, elles restent aujourd'hui sous-exploitées.

Pour développer l'électrification, des mesures d'accompagnement sectorielles sont nécessaires. Mais c'est surtout une politique d'ensemble, accompagnée d'une communication sans ambiguïté, qu'il faut conduire avec détermination, en France comme à Bruxelles. Cette politique doit être accompagnée d'une stratégie pluriannuelle de sortie progressive des hydrocarbures fossiles, tenant compte des contraintes techniques, économiques et sociales et intégrant les possibilités de recours aux gaz renouvelables et aux carburants bas-carbone. **Elle doit combiner la pérennisation du socle d'énergie nucléaire, associé à un développement des énergies renouvelables électriques dimensionné en fonction des besoins à satisfaire, avec un renforcement des réseaux de transport et de distribution d'électricité, ainsi que des capacités de flexibilité et de stockage.**

Le système électrique constitue aujourd'hui un avantage comparatif majeur de notre pays pour assurer sa compétitivité et sa souveraineté dans le respect de l'impératif climatique. Il doit être préservé et développé.

DES OBJECTIFS AMBITIEUX, EN FRANCE COMME EN EUROPE

L'électricité est aujourd'hui au cœur de toutes les politiques énergétiques. La France retient, dans sa Stratégie nationale bas-carbone, un objectif de doublement en 25 ans de la part de l'électricité dans le bilan en énergie finale de la nation qui dépasserait ainsi le seuil des 50 % en 2050. Aux usages directs de l'électricité, s'ajouteraient en outre les usages indirects associés à la production d'hydrogène et d'e-carburants (figure 1).

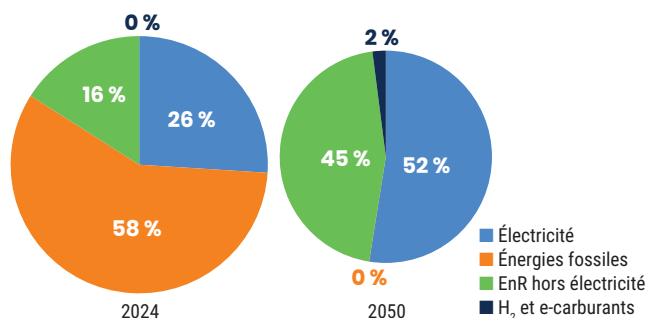


Figure 1 : Mix de consommation d'énergie finale en 2024 (corrigé des variations saisonnières) et en 2050 dans le scénario de référence central de la SNBC 3. Source : Données SNBC 3 (juin 2026).

L'Union européenne n'est pas en reste, puisqu'elle prévoit, dans son plan d'action pour l'électrification publié le 17 juillet 2026, un objectif indicatif d'électrification de 46 % en 2040.

UNE FORME D'ÉNERGIE QUI COCHE TOUTES LES CASES

» Une meilleure efficacité énergétique

L'excellent rendement des moteurs, le recours aux pompes à chaleur, la précision des réglages et du pilotage, la limitation des pertes au point d'utilisation, sont autant de raisons qui plaident en faveur de la migration vers l'électricité.

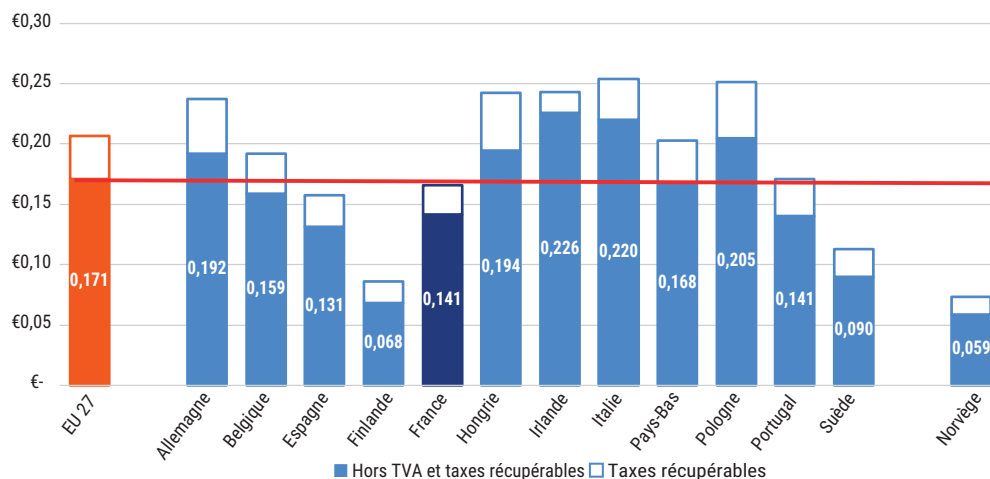
» Une électricité décarbonée

La préoccupation climatique a conduit, partout dans le monde, à faire remonter l'électricité vers « le haut de la pile » des programmes de décarbonation. En France, grâce au parc électronucléaire hérité des années 1970/90, le mix électrique est quasiment décarboné. Le contenu moyen en émissions de la production française s'est élevé, sur l'ensemble de l'année 2025, à 19,6 gCO₂eq/kWh¹. Ceci place la

1. Source : RTE, bilan électrique 2025.

Figure 2 : Prix de l'électricité hors taxes récupérables livrée au 2^e semestre 2025 aux consommateurs non-domestiques dans les principaux pays d'Europe.

Source : Eurostat (online data code: nrg_pc_205).



France au deuxième rang des pays européens dont le mix électrique est le plus décarboné, derrière la Norvège.

► Une électricité disponible

La disponibilité de ressources en électricité est un avantage comparatif fort pour le pays. La France dispose d'un parc de production, nucléaire et renouvelable, qui lui a permis d'exporter 92 TWh d'électricité en 2025 et 51 TWh au 1^{er} semestre 2026.

À ce potentiel de production, sont associés des réseaux de transport et de distribution qui permettent d'accueillir, généralement dans des délais relativement courts, de nouveaux consommateurs.

► Une électricité compétitive

La figure 2 permet de comparer les prix de l'électricité livrée aux consommateurs non-domestiques en France et dans les principaux pays européens. Hors TVA et hors taxes récupérables, les prix moyens pratiqués en France ressortent à -18 %, par rapport à la moyenne européenne, à -27 % par rapport à l'Allemagne et à -36 % par rapport à l'Italie.

► Une électricité souveraine

Aujourd'hui, avec les guerres d'Ukraine et d'Iran et la déstabilisation mondiale qu'elles ont entraînée, la question de la sécurité d'approvisionnement est revenue au premier plan. Il s'y ajoute celle de la maîtrise industrielle des techniques et des fabrications. L'électricité devient pour l'Europe et encore plus pour la France, grâce à sa maîtrise des filières nucléaires et renouvelables, le moyen le plus sûr de sortir de la dépendance aux énergies fossiles et d'assurer sa sécurité d'approvisionnement.

LE PARI ÉLECTRIQUE N'EST PAS ENCORE GAGNÉ

Pour autant, la deuxième révolution électrique n'a pas encore démarré. Les scénarios d'électrification des usages, retenus en France et à présent en

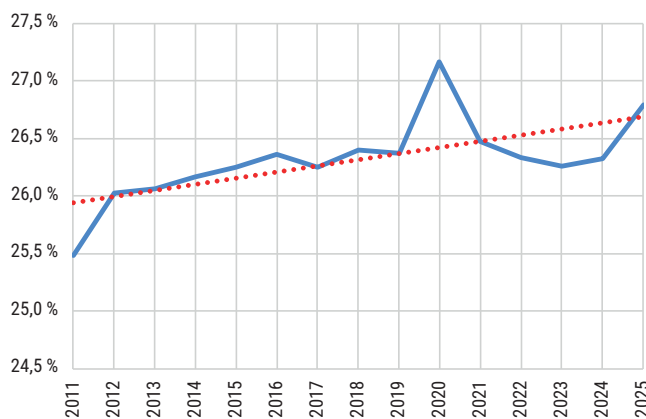


Figure 3 : Évolution de la part de l'électricité dans le bilan énergétique de la France. Source : Données SDES - (consommations énergétiques CVC France).

Europe, sont des scénarios de rupture par rapport aux évolutions du passé. Il reste à les concrétiser.

En effet, depuis des années, la progression de l'électricité, surtout dans les pays déjà développés, se fait à un rythme beaucoup plus modéré que celui qui est aujourd'hui souhaité. En France, la part de l'électricité dans le bilan en énergie finale est quasiment stable depuis 15 ans alors qu'il faudrait qu'elle puisse augmenter de 1 % par an pendant 25 ans pour atteindre l'objectif visé pour 2050 (figure 3).

POURTANT L'ÉLECTRIFICATION EST POSSIBLE

Après l'élan donné par le premier programme nucléaire français, le développement de l'électricité a connu des vicissitudes. Certaines dispositions réglementaires, notamment la prise en compte de l'énergie primaire dans la réglementation thermique des bâtiments, ont clairement défavorisé l'usage de l'électricité. Ainsi l'annonce de la RT2012 a-t-elle immédiatement entraîné une inversion complète de la répartition du marché entre l'électricité et le gaz dans les logements collectifs neufs, portant la part du gaz à plus de 75 % (figure 4). Ainsi a été créée, pour des dizaines d'années, une situation sur laquelle il est difficile, mais possible cependant, de revenir.

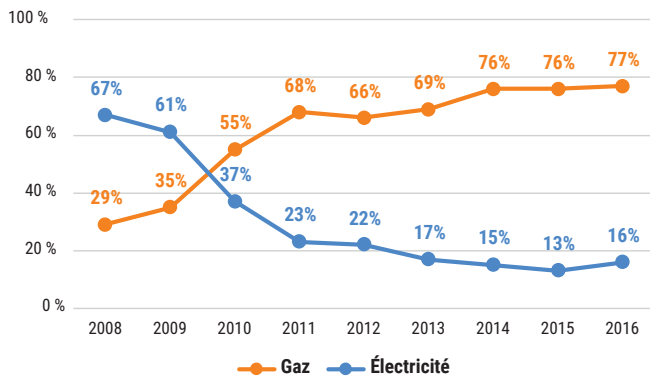


Figure 4 : Évolution des modes de chauffage dans les logements collectifs à l'annonce de la RT2012. Source : Données Bâtitude.

D'autres pays ont été plus avisés et l'exemple de la Norvège est particulièrement illustratif. Bien que richement doté en hydrocarbures, le taux d'électrification de la Norvège atteint déjà 55 %. Cette tendance va se poursuivre, avec l'électrification du secteur des transports, puisque les voitures électriques à batterie ont représenté en Norvège, en 2025, 95,9 % des immatriculations de véhicules neufs et même 97,6 % en décembre 2025.

La Norvège est ainsi un point de repère pour les pays industrialisés dont le taux d'électrification oscille généralement entre 20 et 30 %.

Bien entendu, électrification accrue ne signifie pas monopole de l'électricité. Avec un taux d'électrification de 26,5 %, la France en est très loin. Même parvenue à son objectif de 52 % en 2050, il restera une place importante à combler par d'autres énergies décarbonées, répandues dans la nature mais assujetties à des contraintes de mise en œuvre et de prix de revient.

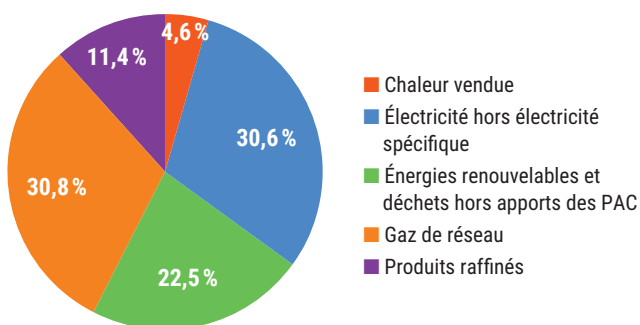


Figure 5 : Répartition entre formes d'énergie des consommations d'énergie finale dans le secteur résidentiel en France en 2025, hors électricité spécifique et apports en chaleur externe des PAC électriques.

Données : SDES (Bilan provisoire 2025 – France – CVC).

Les analyses menées montrent que, d'une façon très générale, des solutions techniques existent dans la plupart des secteurs pour mieux les électrifier.

Dans les secteurs aujourd'hui consommateurs, où par conséquent la pénétration de l'électricité se fait par substitution à une autre forme d'énergie, des solutions électriques sont souvent immédiatement disponibles. Ainsi, dans l'industrie, est-il admis que la très grande majorité des besoins de chaleur inférieurs à 150 °C peuvent être satisfaits par des pompes à chaleur ou par la compression mécanique de vapeur. Pour les températures plus élevées, sans être d'application générale, des techniques existent ou peuvent être développées. Mais, le passage à l'électricité suppose en général un effort d'investissement, plus ou moins important, qu'il faut pouvoir financer.

Dans le cas de nouvelles implantations, telles que les centres de données, les critères d'implantation ne sont pas uniquement techniques et financiers. Les délais de raccordement au réseau, pour des puissances parfois très importantes, sont un facteur de décision essentiel.

DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT

Dans le secteur des logements, la présence des énergies fossiles demeure beaucoup plus marquée, puisque le fioul domestique et le gaz de réseau, encore constitué à 96 % de gaz fossile, assurent encore la couverture de 42 % des besoins qui pourraient être couverts par l'électricité ou par les chaleurs renouvelables lorsque c'est économiquement faisable (figure 5).

L'électrification est l'occasion également de redonner du pouvoir d'achat aux ménages et de lutter contre la précarité énergétique.

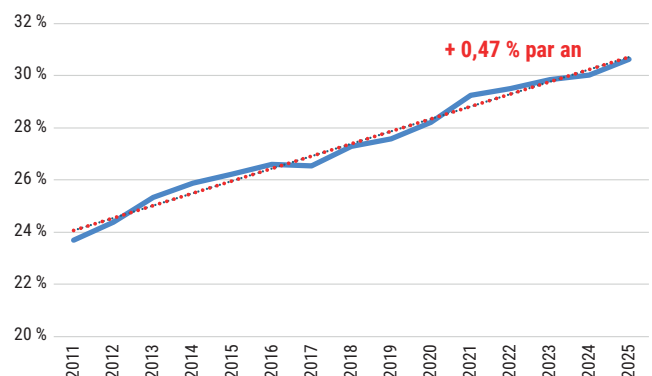


Figure 6 : Évolution depuis 2011 de la part de l'électricité dans le bilan en énergie finale du secteur résidentiel hors électricité spécifique et apports en chaleur externe des PAC électriques.

Données : SDES (Bilan provisoire 2025 – France – CVC).

2. En particulier les dispositions de la RT2012 rappelées précédemment, mais aussi celles du diagnostic de performance énergétiques (DPE) libellées en énergie primaire.



Malgré les contraintes réglementaires qui ont freiné son développement², l'électrification est parvenue au cours des 15 dernières années à maintenir une certaine progression, mais à un rythme réduit. La figure 6 en trace l'évolution et fait apparaître une croissance moyenne de la part de l'électricité dans le bilan en énergie finale du résidentiel de 0,5 % par an environ.

Ce rythme de croissance est insuffisant. Il devrait au minimum doubler pour que l'électricité puisse assurer en 2050 la couverture de quelque 60 % des besoins. Un tel objectif est atteignable : les techniques existent et sont matures. Elles s'organisent selon quatre filières essentielles :

- les pompes à chaleur air/air ou air/eau ;
- les radiateurs électriques pilotables ;
- les chauffe-eau thermodynamiques ;
- les systèmes de climatisation, désormais souvent nécessaires pour s'adapter aux grandes chaleurs d'été et qui, lorsqu'ils sont réversibles, permettent d'électrifier, de façon efficace, les systèmes de chauffage.

Dans les logements neufs, hormis ceux desservis par des réseaux de chaleur, la quasi-totalité des logements peut être électrifiée.

Cette électrification doit s'accompagner des mesures permettant aux occupants de mieux supporter les périodes de grande chaleur et de rendre les logements habitables jusqu'à la fin du siècle et au-delà, malgré le réchauffement climatique.

Dans les logements existants, la situation est plus difficile. Certains logements, peut-être deux millions³, devront probablement rester chauffés au gaz de réseau – avec une part croissante de gaz renouvelable – pour des raisons techniques et économiques.

Cependant, 70 % des logements existants aujourd'hui pourraient finalement être chauffés à l'électricité en 2050, dont quelque 55 % par PAC et 15 % par radiateurs électriques.

Pour atteindre cet objectif, il faut redonner de la cohérence à l'action publique : adapter la réglementation, prioriser les travaux de conversion à l'électricité dans l'allocation des aides publiques (certificats d'économies d'énergie (CEE) et MaPrimeRénov'), définir et mettre en œuvre une politique réaliste de repli du gaz fossile en parallèle au développement du gaz renouvelable et de priorisation de ses usages.

Dans le secteur des bâtiments à usage tertiaire, le taux d'électrification atteint dès à présent 55 % de l'énergie finale consommée. Il est possible de l'accroître, notamment par une utilisation accrue des pompes à chaleur dans de nombreux sous-secteurs, en parallèle à une maîtrise des consommations d'énergie par la mise en œuvre du dispositif Eco-Energie Tertiaire et par la généralisation des systèmes de gestion de l'énergie avec l'application du décret BACS.

Le secteur des centres de données est en pleine expansion et est très demandeur en électricité. Il pourrait contribuer, de façon indirecte, à la décarbonation des bâtiments car les centres de données génèrent de la chaleur qui peut, lorsque les conditions en sont réunies, être récupérée et mise à disposition des bâtiments voisins. Une piste à privilégier est celle des bâtiments tertiaires publics, notamment les écoles, collèges, lycées et universités dont le chauffage est principalement fossile. Le renouvellement de leurs chaudières pourrait être planifié sur la période nous amenant jusqu'en 2050.

3. Selon l'étude d'Équilibre des Énergies « Une stratégie de rénovation efficace pour la décarbonation des logements » (avril 2026).



DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS

Le secteur des transports routiers terrestres connaît aujourd'hui une véritable révolution avec l'arrivée, dynamique et très probablement irréversible, du véhicule électrique.

Après quelques hésitations, les conditions sont à présent réunies pour permettre sa généralisation dans le secteur des véhicules légers. **Il faut évidemment poursuivre l'équipement du pays en bornes de recharge**, dans les collectivités et le long des voies rapides notamment, afin d'offrir un service encore meilleur que celui offert par les véhicules thermiques. Mais, hormis le lissage de la trajectoire de décarbonation et l'introduction de certaines flexibilités, **il n'y a pas lieu de remettre en cause l'objectif européen de fin de commercialisation des véhicules neufs à moteur thermique en 2035**. Cette trajectoire doit néanmoins s'inscrire dans une approche technologiquement neutre, mobilisant l'ensemble des solutions bas-carbone pertinentes selon les usages.

L'électrification des transports lourds de marchandises est une autre opportunité permettant d'obtenir des résultats rapides. L'exemple chinois démontre la maturité de la filière électrique. Le problème est essentiellement un problème de TCO (*Total Cost of Ownership*) pour lequel il est nécessaire de maintenir, pendant quelques années au moins, les aides à l'achat, par le canal des certificats d'économies d'énergie notamment.

L'électrification des poids lourds se fera selon un calendrier décalé par rapport aux voitures particulières, ce qui laisse **une certaine place aux solutions de transition**, essentiellement les biocarburants dont les débouchés pourront, le moment venu, se reconverter vers l'aérien.

L'électrification des transports en commun est bien engagée. Les bus électriques et les tramways sont

des solutions matures. L'électrification des chemins de fer doit se poursuivre par le développement de solutions à batteries, en remplacement des locomotives diesel sur les lignes secondaires, accompagné des infrastructures de recharge nécessaires.

L'électrification des transports aériens et maritimes est plus délicate. Les e-carburants sont encore loin de l'équilibre économique et les questions de concurrence internationales sont prégnantes. Dans les prochaines années, l'effort doit porter sur les mesures d'accompagnement : électrification des ports et des aéroports et recours préférentiel aux biocarburants : biokérosène pour l'aviation, gaz naturel liquéfié (GNL) dopé au bioGNL pour le maritime.

En parallèle, les projets pilotes de e-kérosène et de e-carburants, très demandeurs en électricité décarbonée, doivent être poursuivis afin d'acquérir en France la maîtrise des process correspondants.

L'ÉLECTRIFICATION DE L'INDUSTRIE

L'industrie française est encore relativement faiblement électrifiée. La consommation d'électricité de l'industrie n'a pas excédé, en 2025, 100 TWh et le taux d'électrification n'y atteignait que 37 % (usages non énergétiques inclus), donc très loin des 64 % constatés en Norvège.

Pourtant, des potentialités de substitution importantes existent, notamment dans le domaine de la chaleur à basse et moyenne température. Des procédés sont disponibles : pompes à chaleur, recompression mécanique de chaleur, chaudières électriques, fours électriques. Selon la Stratégie nationale bas carbone (SNBC 3), il serait ainsi possible de porter la part de l'électricité à 47 % en 2030 et 57 % en 2050.

Le problème est bien moins technique qu'économique : le financement des investissements est un obstacle, la visibilité sur les tarifs est jugée insuffisante et de nombreux acteurs considèrent que les conditions économiques ne sont pas encore réunies pour passer du gaz à l'électricité.

Par ailleurs, les délais de raccordement peuvent faire difficulté malgré les efforts affichés pour accélérer les procédures.

QUE FAIRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS D'ÉLECTRIFICATION ?

Il existe des gisements d'électrification dans tous les secteurs. Mais ces gisements ne sont pas exploités comme ils le devraient, alors que la ressource en électricité est disponible à des prix généralement compétitifs. Cette situation de statu quo n'est pas acceptable. Le gouvernement français en a pris conscience en publiant en avril 2026 un plan d'électrification « *Électrifions la France : pour une énergie moins chère, plus souveraine et plus durable* ». De son côté, la Commission européenne a publié son plan d'action sur l'électrification le 17 juillet 2026.

Ces dispositions ne porteront leurs fruits que si un certain nombre de conditions sont réunies.

► Recommandation 1

L'électrification doit désormais être considérée par tous les responsables politiques comme un axe prioritaire des politiques énergétiques.

L'électricité est indispensable à la décarbonation, à la préservation de notre indépendance, au bien-être des populations et à la croissance économique. Il n'y a pas d'usage répréhensible de l'électricité dès lors qu'elle permet de sortir de la dépendance aux énergies fossiles dans des conditions techniques et économiques acceptables.

► Recommandation 2

Le tableau de bord de l'électrification annoncé dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) doit être publié et le respect de sa trajectoire confié à un organisme dont ce devrait être une responsabilité essentielle.

► Recommandation 3

L'électrification doit se faire à un rythme accéléré. En parallèle, il est nécessaire d'organiser le repli des solutions fossiles partout où cela est possible et à un rythme approprié. Il convient d'élaborer une trajectoire pluriannuelle de réduction progressive des énergies fossiles, du gaz en particulier, cohérente avec le potentiel de montée en puissance des

gaz renouvelables et bas-carbone, la préservation de la sécurité d'approvisionnement et l'adaptation des infrastructures existantes. Il faut également tenir compte des réalités économiques et assurer l'avenir des personnels qui ont œuvré au développement du gaz naturel à l'époque où les pouvoirs publics l'encourageaient.

► Recommandation 4

Il faut mettre en place les moyens de production qui permettront d'assurer dans les prochaines années, aussi bien qu'à très long terme l'approvisionnement en électricité.

Les filières de production bas carbone, nucléaire et renouvelables, ont vocation à contribuer ensemble à un mix décarboné et compétitif.

Le nouveau programme nucléaire, fondé sur les EPR2 et subsidiairement sur les *Small Modular Reactors* (SMR) et les *Advanced Modular Reactors* (AMR), la réalisation du stockage géologique Cigéo et le projet Aval du Futur d'Orano, forment un programme trans-générationnel qui s'étendra au-delà de l'année 2100. C'est un socle, indispensable à la France mais aussi à l'Europe. Le montage d'un tel programme échappe à la logique usuelle de la concurrence et des marchés. Un message sans ambiguïté doit être adressé en ce sens à la Commission dont le feu vert est attendu en ce qui concerne le financement du programme.

Le développement des capacités de production renouvelables doit quant à lui, pour les prochaines années, être adapté au rythme d'électrification des usages. Le système électrique dispose aujourd'hui de capacités excédentaires, l'électrification des usages est le meilleur moyen de le rééquilibrer, tout en développant en parallèle les moyens de flexibilité et de stockage. Compte tenu de la maturité des filières, le développement des capacités renouvelables est avant tout la responsabilité des acteurs industriels concernés. L'État reste cependant légitime à prendre les mesures nécessaires pour préserver les capacités industrielles françaises et permettre le développement des technologies les moins avancées offrant de réelles perspectives.

► Recommandation 5

Il faut préserver l'avantage comparatif que constituent aujourd'hui nos réseaux électriques de transport et de distribution. Les gestionnaires de réseau sont confrontés à des sollicitations de plus en plus massives, notamment pour le raccordement des sources d'énergie distribuées et pour le développement des interconnexions avec les pays voisins.

La priorité doit être de continuer à assurer :

- la qualité et la stabilité du réseau, par le développement des flexibilités et des stockages. Une

trajectoire de développement de ces moyens doit être élaborée ;

- la possibilité offerte à tous les consommateurs de se raccorder rapidement et à la hauteur de ce qui est nécessaire pour satisfaire leurs besoins.

Il est proposé de créer **un fonds d'accélération à l'électrification des territoires d'industrie**, qui pourrait être financé à partir de la fraction additionnelle à l'accise sur l'électricité.

► Recommandation 6

Les prix de l'électricité sont bien évidemment au centre du débat sur l'électrification :

- **d'une part, il convient d'assurer une plus grande stabilité des prix dans le temps.** La crise énergétique de 2022 a montré l'intérêt de renforcer les outils permettant aux consommateurs de se prémunir contre la volatilité des marchés. Dans ce contexte, la liberté de conclure des contrats de long terme, notamment des contrats de gré à gré, doit être pleinement préservée afin d'offrir davantage de visibilité aux consommateurs comme aux investisseurs. Cette liberté de passer des contrats de gré à gré doit être défendue, le message doit en être porté à Bruxelles.
- **d'autre part, la fiscalité doit être en harmonie avec la politique énergétique.** La situation budgétaire française n'offre guère de souplesse mais un réajustement progressif des accises au profit de l'électricité reste possible. En particulier, il est proposé de réduire le montant de l'accise sur l'électricité pesant sur les consommateurs industriels ne bénéficiant pas d'un tarif réduit. Cette réduction s'inscrirait dans le cadre du rééquilibrage de la fiscalité des énergies que préconise la Commission européenne.

L'entrée en vigueur de l'ETS2, prévue pour le 1^{er} janvier 2028, peut être l'occasion de renforcer l'avantage compétitif de l'électricité. Le gouvernement doit transposer en droit français la directive créant l'ETS2 et préparer son introduction avec attention, en veillant soigneusement à éviter des phénomènes de rejet comme ceux qui ont amené à renoncer à la taxe carbone ou à l'écotaxe.

- Le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (le TURPE) devrait continuer à évoluer vers une tarification à un niveau plus élevé de l'accès à la puissance garantie en réduisant d'autant la part assise sur les kWh consommés.

► Recommandation 7

Les pouvoirs publics doivent poursuivre une politique incitative permettant de financer plus facilement les investissements qu'impliquent la décarbonation et l'électrification.

> Tant que son impact reste acceptable par le consommateur, le système des CEE permet de pallier la carence de moyens budgétaires. Son élargissement vers l'électrification doit être poursuivi ;

> Les pouvoirs publics doivent, lorsque nécessaire, continuer à apporter leur aide aux investissements, en veillant à ne pas se laisser entraîner, sauf opérations-pilotes, vers des aides à l'exploitation qui obéiraient encore davantage l'équilibre budgétaire des années à venir.

► Recommandation 8

Il faut mettre un terme aux dispositions réglementaires qui handicapent le développement de l'électricité.

Le recours à la comptabilité en énergie primaire dans le dispositif législatif et réglementaire français et européen doit être abandonné. La demande doit en être portée devant la Commission européenne, pour toutes les législations européennes dans lesquelles elle intervient et les mesures appropriées doivent être prises en France, essentiellement dans les réglementations afférentes aux bâtiments : réglementation environnementale RE2020 et diagnostic de performance énergétique (DPE).

► Recommandation 9

Les pouvoirs publics doivent donner de la visibilité sur l'évolution à long terme de la fiscalité énergétique et sécuriser les décisions d'investissement des consommateurs.

Dans un contexte de transformation profonde du système énergétique, il est essentiel de garantir aux consommateurs une visibilité suffisante sur l'évolution du cadre fiscal applicable à l'électricité. La compétitivité des usages électriques constitue en effet une condition indispensable à la réussite de l'électrification et à l'atteinte des objectifs de décarbonation

